

Parc photovoltaïque du Holl - création officielle de la société de projet

Communiqué de presse



Parc photovoltaïque du Holl - création officielle de la société de projet

Le 13 février 2025, la Ville de L'Isle-Jourdain a franchi une nouvelle étape dans le projet de parc photovoltaïque du Holl avec la création officielle de la société de projet, à l'issue d'une séance de signature des statuts et du pacte d'associés. Ces derniers documents avaient été préalablement adoptés en conseil municipal le 07 octobre 2025.

Constituée sous la forme d'une **société par actions simplifiée (SAS)**, la société « SOLaLISLE » réunit la **Ville de L'Isle-Jourdain**, **EnR32** (société d'économie mixte) et **Enercoop Midi-Pyrénées** (société coopérative d'intérêt collectif). Elle a pour objet le **développement**, puis la **réalisation et l'exploitation du futur parc photovoltaïque**, implanté sur des parcelles communales.

À ce stade du projet, la puissance envisagée est d'environ 5 MWc, correspondant à une production annuelle équivalente à la consommation de 700 à 800 foyers hors chauffage.

Le projet du Holl s'inscrit dans un travail engagé de longue date par la collectivité. **Entre 2021 et 2024, l'ancienne décharge du site a fait l'objet d'une réhabilitation complète**, comprenant la dépollution, les études techniques et réglementaires, ainsi que les travaux nécessaires à la cessation définitive de son activité, afin de rendre le site compatible avec un nouvel usage énergétique.

Une **convention de partenariat tripartite a ensuite été signée le 18 juillet 2024**, posant les bases de la coopération entre la commune, Enercoop Midi-Pyrénées et EnR32. La création de la société de projet constitue aujourd'hui une étape juridique structurante, permettant d'**encadrer la gouvernance, le financement et la conduite du projet, et d'engager la poursuite de la phase de développement**.



IMG_3468.JPG